

# LUBRIZOL : PRÉFECTURE ET RECTORAT MINIMISENT LES RISQUES

**pour défendre les intérêts capitalistes de la région**

**Lubrizol est responsable, Lubrizol doit payer !**

Alors même que le Préfet avait connaissance dès le 26 septembre d'une liste de produits longue comme le bras, et que les scientifiques ignorent les conséquences de la combustion d'un tel cocktail, celui-ci n'a ni interdit les déplacements, ni ordonné un confinement complet dans l'agglomération au dessus de laquelle flottait un nuage noir menaçant ayant touché de nombreuses communes. Des pompiers et des policiers sont intervenus sur et autour de la zone sans protection adaptée et de nombreux salariés ont été piégés dans Rouen. Rebelote le vendredi 27 septembre où la préfecture a fait comme si tout allait presque bien. Une confusion a régné sur les écoles et établissements fermés et aucune consigne n'a été donnée pour les sites privés. Au final plusieurs lieux ont été évacués (les docks de Rouen, France 3...) en raison d'une odeur insupportable et de personnels incommodés au point de ne plus pouvoir travailler. Dès le début de cet incendie, les services préfectoraux ont supposé qu'il n'y avait pas d'amiante dans l'air avant de connaître les résultats. Ils ont estimé également qu'il n'y avait pas de danger concernant des dioxines, là encore sans résultat pour le prouver.



Minimiser les risques fait le jeu de la société Lubrizol et protège ses intérêts. La responsabilité de la société est indéniable et c'est aux dirigeants de Lubrizol que revient la nécessité de protéger ses produits chimiques. Moins les mesures prises par la Préfecture sont contraignantes, moins les réparations que devrait payer Lubrizol (à moins que son armée d'avocats ne parvienne à les dédouaner) seront élevées. L'objectif de la préfecture et du gouvernement qui a été contraint de suivre au plus près le dossier est également que la ville de Rouen reprenne une vie normale au plus vite pour éviter aux grosses industries et aux grosses

sociétés de l'agglomération d'arrêter leur production. Aux salarié-e-s de venir travailler sans connaître les conséquences sur leur santé ou celle de leurs enfants ! Le Rectorat a emboîté le pas à la Préfecture. Coûte que coûte les écoles et les établissements scolaires doivent ouvrir, y compris dans les zones infestées par un gaz odorant et provoquant des maux de tête, des nausées et des vomissements. C'est tout l'enjeu de la pression mise par les Services académiques sur les personnels en leur refusant un droit de retrait légitime.

## LA CGT ÉDUC'ACTION A PRIS SES RESPONSABILITÉS !

**26 SEPTEMBRE :** Dès le matin, nous avons envoyé un courrier à l'Inspection académique pour signaler la confusion extrême pour les salarié-e-s qui n'ont reçu aucune consigne de leur hiérarchie. Nous avons également appelé le Rectorat et l'IA pour leur demander de recenser les personnels présents sur leur lieu de travail et de leur donner enfin des consignes claires.

**30 SEPTEMBRE :** lors du CHSCT extraordinaire, Nos élus ont posé l'ensemble des questions qui leur avaient été transmises par les collègues. Ils ont également proposé et fait voter une enquête CHSCT sur les conséquences de l'incendie, et un droit d'alerte pour danger grave et imminent.

**30 SEPTEMBRE, 1° ET 8**

**OCTOBRE :** Nous avons appelé à participer nombreux aux rassemblements pour la transparence.

**2 OCTOBRE :** Apprenant qu'au Collège Claude Bernard, le Grand Quevilly, l'Inspection académique fait pression sur les personnels en déclarant « injustifié » le droit de retrait qu'ils exercent, nous avons proposé un courrier de soutien intersyndical à toutes les autres organisations. Celui-ci a été signé rapidement par la FSU, le SNES FSU, le SNUIPP FSU, le SNASUB FSU, la FNEC FP-FO, SUD éducation et le SNCL.

### CHSCT-D 76 extraordinaire du 30 septembre Compte-rendu

Même si la séance a duré près de 3 heures 30, la position de l'administration se résume en une phrase: si le préfet et l'ARS (agence régionale de santé) disent que tout est propre et rien n'est dangereux, il faut faire confiance et ne pas s'inquiéter. Les discussions, très décousues, ont porté sur le manque d'informations des collègues travaillant ou habitant dans le secteur le jeudi 26 septembre, l'absence de garanties précises sur l'état des locaux et des équipements ce matin, le cafouillage général quant à la meilleure conduite à tenir les 26 et 27 septembre pour les personnels de l'éducation nationale, par exemple le fait que les directeurs/trices d'école n'ont reçu un sms que vers 9 heures le 26 septembre... La CGT Educ'action 76 a posé les questions des collègues. Si sur bien des points les réponses furent scandaleusement vagues et peu documentées, le DASEN s'est engagé à ne retenir aucune sanction pour tous les personnels qui n'auraient pas pu aller travailler les 26 et 27 septembre. Et ceci autant pour ceux qui habitent ou travaillent sur le périmètre défini par la préfecture que pour ceux qui sont hors de ce périmètre et qui se seraient inquiétés. En revanche, aucune décision n'a été prise quant à ceux qui auraient exercé leur droit de retrait ce lundi 30 septembre. Malgré la volonté affichée de paraître ouverte au dialogue et à l'auto-critique la DSDEN n'a, à aucun moment, apporté des réponses précises aux questions posées par la CGT Educ'action 76, ni visiblement aux autres syndicats. La CGT considère par exemple que les services de la médecine de prévention du Rectorat ont un rôle crucial à jouer dans cette situation de crise mais aucun médecin ne siégeait à ce CHSCT et les informations dont disposent les personnels pour un accompagnement médical sont pour ainsi dire inexistantes. En fin de séance, à l'initiative de la CGT, les membres CGT, FSU et FO du CHSCT ont voté **un avis du CHSCT et déposé une alerte pour danger grave et imminent.**



# À NOUS DE GAGNER NOTRE DROIT À LA PROTECTION ET AU SUIVI MÉDICAL !

Le 26 septembre, Rectorat et Inspection Académique ont laissé les personnels seuls pour décider au mieux ce qu'il convenait de faire pour protéger les élèves et se protéger eux-mêmes. Dans le second degré les chefs d'établissement ont commencé à prévenir les collègues vers 7h30. Dans le premier degré, les consignes ont été données par SMS à 9h00. C'était bien trop tard ! Les jours suivants, c'est le discours rassurant du Préfet qui a été relayé par les services académiques, au mépris de la réalité du terrain : odeurs insupportables provoquant des maux de tête, des nausées, des vomissements.

**A L'INITIATIVE DE LA CGT ÉDUC'ACTION, UNE INTERSYNDICALE ÉDUCATION SE RÉUNIRA LE 9 OCTOBRE POUR DISCUTER DES REVENDICATIONS À METTRE EN AVANT POUR PROTÉGER AU MIEUX LES SALARIÉ-E-S DES CONSÉQUENCES DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL, ET POUR DISCUTER DES ACTIONS À MENER POUR OBTENIR SATISFACTION. À L'HEURE OÙ CE TRACT EST IMPRIMÉ, CETTE INTERSYNDICALE NE S'EST PAS ENCORE TENUE.**

## **Incendie à Lubrizol : droit de retrait refusé, collègue Lecanuet en grève à partir du 7 octobre :**

Ce jour, 38 membres du personnel du collège Jean Lecanuet se sont réunis pour évoquer les conséquences sanitaires de l'incendie de Lubrizol le 26 septembre 2019 au sein du collège.

Plusieurs observations ont été faites :

- Les personnes présentes font remonter qu'un certain nombre de nos élèves souffrent, régulièrement, à leur domicile, de nausées, vomissements depuis l'incendie.
  - De plus, mercredi 2 octobre matin, durant la récréation, de fortes odeurs ont été ressenties dans la cour de l'établissement. Chaque professeur a relevé, dans sa classe, au cours des heures suivantes, des nausées, vomissements, vertiges, toux, gorge irritée, maux de tête. Certains élèves ont été envoyés à l'infirmerie ou même renvoyés chez eux.
- C'est pourquoi, nous demandons que des analyses soient faites dans le but de nous rassurer sur les conditions d'accueil de nos élèves ainsi que nos conditions de travail.

Par ailleurs, nous exigeons qu'un suivi médical, sur le long terme, soit mis en place pour chacune des personnes fréquentant l'établissement.

Nous appelons les parents d'élèves du collège et des écoles environnantes à se joindre à nous pour discuter et se mobiliser afin d'obtenir des garanties pour la santé des enfants dont nous avons la responsabilité et des adultes encadrants.

Estimant que la situation actuelle présente un danger grave et imminent pour la santé de tous, que la **validité du droit de retrait nous est refusée**, nous nous mettons **en grève à partir du lundi 7 octobre.**

*Communiqué des personnels réunis en AG le 4 octobre*

## **LA CGT ÉDUC'ACTION EXIGE DÈS MAINTENANT**

- La garantie immédiate qu'aucun retrait de salaire ne sera effectué pour les personnels ayant exercé ou qui exerceront leur droit de retrait, et pour les personnels qui se seraient mis en grève par crainte que ce droit leur soit refusé.
- Une commission d'enquête indépendante constituée de syndicalistes, de pompiers, de scientifiques, de représentants d'associations de défense de l'environnement et d'habitants
- La multinationale Lubrizol est responsable, Lubrizol doit payer : les soins médicaux, le suivi médical à moyen et long terme, le nettoyage et la dépollution des lieux pollués et l'indemnisation des agriculteurs
- Des mesures régulières sur la pollution de l'air, l'application du principe de précaution et la fermeture des établissements et écoles si nécessaire, et la transparence sur les décisions prises
- Un suivi médical sur le long terme pour les agents comme pour les élèves

